

PAR E-MAIL UNIQUEMENT

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 28 septembre 2022

Stratégie cantonale biodiversité - Consultation

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance avec grande satisfaction du projet de stratégie cantonale biodiversité.

La biodiversité est un sujet essentiel non pas uniquement pour la survie végétale et animale, mais également pour l'espèce humaine. Comme indiqué, un déclin massif de la biodiversité est en cours au niveau mondial, à un rythme encore jamais atteint dans l'histoire de la Terre. Nous devons prendre nos responsabilités, mais nous devons également veiller à maintenir les activités humaines dans cet environnement.

Nos commentaires se focalisent sur les points qui ressortent spécialement ou qui nécessitent des remarques. Pour faciliter la lecture, nous n'avons pas développé les autres sujets avec lesquels nous sommes d'accord.

1. Introduction

Comme énoncé dans l'introduction, la biodiversité doit être portée par l'ensemble des politiques sectorielles. A de nombreuses reprises, on explique les lacunes par un manque de ressources humaines au niveau des services de l'Etat. Nous ne sommes pas toujours de cet avis et aurons l'occasion d'y revenir dans les points suivants.

Le choix de privilégier la qualité des biotopes et les mesures efficaces pour l'environnement est probablement la meilleure solution, mais la perte de rendement de ces surfaces devrait être compensée en abandonnant des mesures de moindre efficacité pour l'environnement mais qui pèjore la productivité. Toutefois, la politique agricole est en grande partie gérée par la confédération et ne permet donc pas pour l'instant de faire cette compensation. La stratégie cantonale pourrait inclure cet appel à la confédération pour trouver une solution pragmatique. Des baisses de rendement en Suisse ont un impact sur les importations et les terres mises en culture à l'étranger, parfois par déforestation. Le système est planétaire et une optimisation locale, sans équilibre, pourra impacter d'autres régions.

Autant dans l'introduction que dans les 47 mesures, les interdépendances entre la stratégie de biodiversité et d'autres objectifs prioritaires tels que le plan climat, la décarbonisation ou une agriculture nourricière ne sont pas assez mentionnés. La biodiversité n'est pas un îlot et dans certaines circonstances, des compromis, parfois aussi en sa défaveur, doivent être acceptés.

Nous tenons particulièrement à saluer le fait que le projet ne relève pas d'une stratégie abstraite mais d'un véritable plan d'actions, avec 47 mesures concrètes, pour la majorité, chiffrées.

2. Méthodologie

Nous avons pris note que le canton comporte 8,4 % de surfaces protégées (12,7 % au niveau suisse). Il y a effectivement nécessité d'agir. Toutefois, il y a une imprécision concernant l'objectif de 17% à

atteindre. Celui-ci n'est pas intégré dans la convention sur la diversité mais dans les objectifs d'Aichi donnés par les signataires de la convention pour 2020. Dans sa réponse du 24.02.2021 à une question parlementaire sur les objectifs d'Aichi, le Conseil fédéral a répondu que l'objectif tant national qu'international d'affecter 17% du territoire à la protection de la biodiversité ne serait pas atteint mais pourrait être encre dans une loi.

Dans l'énumération des principales menaces, il est fait état de la pression des infrastructures de transport, de l'exploitation agricole et du dérangement humain sur les milieux naturels du canton de Fribourg. Cette liste est un peu simpliste et mérite d'être nuancée. Lu de manière brute, on pourrait comprendre un pointage du doigt, notamment de certaines activités agricoles, lesquelles sont nécessaires à la vie humaine, mais aussi cardinales pour l'économie du canton, comme le relève le rapport technique. L'être humain, comme toute espèce depuis tout temps, interagit sur le système. Le problème est la question des équilibres qu'il s'agit de retrouver rapidement en mettant la priorité sur les actions à impact significatif, tel que visé par les 47 mesures proposées.

Concernant la Vision 2035, l'état futur envisagé nous semble adapté et bien pensé. Mais comme indiqué auparavant, la pesée d'intérêts avec d'autres objectifs prioritaires devrait être ajoutée.

Pour terminer, le choix de la méthodologie proposant des mesures traitées selon leur faisabilité, leur acceptabilité, le coût et la complexité nous semble judicieux.

3. Objectifs et mesures

D'une manière générale, il est à nouveau fait mention que le principal facteur limitant les actions de l'Etat est un manque de ressources humaines. Ce manque ne procède pas toujours d'un déficit empirique de ressources, mais plus souvent d'un problème de prise de conscience et de priorité. En ce sens, des ressources peuvent être réaffectées. D'autres fois, les difficultés de mise en œuvre viennent du manque de mesures compensatoires (par exemple pour la revitalisation des cours d'eau). Ces éléments attireront notre attention lors de la définition des budgets.

M1-1 : Le concept d'infrastructure écologique mis en parallèle avec les autres infrastructures est une très bonne base. On se rend compte que les maillages et la continuité des différentes infrastructures peuvent entrer en opposition, de même que leur extension.

M2-2 : Les ressources nécessaires ne tiennent pas compte des moyens pour adapter les PAL ou l'intégration aux règlements communaux d'urbanisme (RCU). On parle également des talus routiers, des pollutions lumineuses du domaine public. La question des infrastructures privées n'est en revanche pas traitée et devrait être soit précisée, soit expressément réservée.

M3-1 : Le conseil aux exploitants et exploitantes agricoles est une très bonne chose. Les formations initiales données jusqu'à une certaine époque visaient à produire de manière plus intensive et le paradigme a aujourd'hui totalement changé.

M3-8 : Gestion des biotopes : les montants semblent élevés en vue de l'objectif. Une adaptation avec une meilleure justification serait nécessaire.

M4-3 : Il est fait mention de désignation des friches à valeur écologique en zone à bâtir. Définir une méthodologie et appliquer des critères sans discernement ni pesée d'intérêts pourrait être globalement négatif. Selon le cas, un développement raisonnable ne devrait pas être stoppé.

M4-8 : Pour créer de nouveaux biotopes, il est proposé que des efforts soient déployés pour convaincre les exploitants et propriétaires. Or, régulièrement, la difficulté ne vient pas des moyens pour effectuer les travaux mais des montants de compensation.

M4-11 : La création de biotopes temporaires n'est pas forcément judicieuse. Il y a le risque que le développement en fasse un lieu important et que des procédures interminables soient nécessaires pour que le temporaire ne devienne pas définitif.

M4-13 : Comme dit plus haut, le problème n'est pas toujours les ressources allouées pour revitaliser les eaux mais les montants de compensation.

M5-5 : La lutte dans le domaine des espèces exotiques envahissantes est plus que nécessaire. Le réchauffement climatique et les échanges facilités entre les régions favorisent la propagation qui mettent parfois en péril les espèces indigènes.

M5-8 : La prise en compte dans tous les projets liés aux infrastructures (routes, chemins de fer, production d'électricité, etc.) des espèces prioritaires est limitée aux pesées d'intérêts. La décarbonisation pourrait par exemple imposer la pose d'éoliennes ou la réhausse des barrages, même si cela peut déranger certaines espèces.

M6-1 : La sensibilisation de la population est une vraie nécessité et les communes, proches des citoyens, doivent être soutenues dans leurs démarches. On voit régulièrement des habitants aux très mauvaises pratiques (par exemple avec des surdosages de produits nocifs dans leurs jardins) simplement à cause d'un manque de connaissances.

M6-3 : Les actions de vulgarisation sont effectivement nécessaires. Toutefois, à l'heure de la digitalisation et des réseaux sociaux, les moyens devraient aussi être portés sur ces supports de manière active et payante pour transmettre les informations et toucher le plus de monde possible.

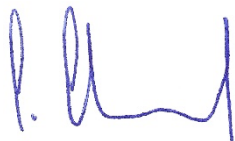
M6-4 : Comme indiqué plus haut, l'intégration de la biodiversité au niveau de la formation professionnelle dans les filières mais surtout la mise en place de formation continue est effectivement nécessaire.

M7-1 : La création d'un groupe interdisciplinaire est effectivement souhaitable. Toutefois, vu sa grande composition avec des membres aux objectifs différents, il faudra veiller à ce qu'il puisse travailler de manière agile et efficace.

Conclusion

Nous tenons encore une fois à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cet excellent projet. Nous espérons que nos remarques constructives contribueront à son amélioration.

Nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Christian Clément
Député



Charles Navarro
Secrétaire politique